



FICHE TECHNIQUE

9.4 USAGES SPÉCIFIQUES



► Resul Additif antidérapant

Additif de glissement

1977 / Version 2 / 29-12-2021

DESCRIPTION

RESUL est composé de micro-polymères sous forme de particules sphériques qui, ajoutées à la peinture, fournissent une finition antidérapante non abrasive. Il aide à éviter les glissades et les chutes, ainsi qu'à garantir un niveau maximum de sécurité et de protection sur les surfaces glissantes et dangereuses.

USAGES

Il peut être appliqué sans problèmes dans les zones où il existe un risque d'accident par glissement, notamment dans les entourages gras ou humides. Cet additif est recommandé pour tout type de peintures et de vernis, à la fois en phase aqueuse et en phase solvant. RESUL s'ajoute directement sur la peinture à employer, une légère agitation étant requise pour son incorporation au produit. Une fois incorporé, les particules de RESUL ne sédimentent pas et ne collent pas. Le niveau d'ajout dépend du degré de texture désiré. La dose recommandée est d'environ 2 % du poids.

SÉCURITÉ

Consulter la fiche des données de sécurité en vigueur pour une manipulation en sécurité (Paragraphe 8.2). Ne convient pas aux enfants. Tenir hors de la portée des enfants. Ne pas mordre les surfaces peintes.

ÉLIMINATION

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter, autant que possible, de produire des déchets. Analyser de possibles méthodes de revalorisation ou de recyclage selon la législation locale et nationale en vigueur. Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter, autant que possible, de produire des déchets. Analyser d'éventuelles méthodes de revalorisation ou de recyclage. Ne pas déverser dans des cours d'eau ou dans l'environnement. Éliminer dans un site de collecte de déchets autorisé ou à travers un gestionnaire de déchets autorisé. Traiter, entreposer et éliminer les déchets conformément aux législations locales-nationales en vigueur.

STOCKAGE

Consulter les conditions d'entreposage indiquées dans le paragraphe 7.2 de la fiche des données de sécurité en vigueur. Conserver les récipients à l'abri des températures extrêmes, de l'exposition directe au soleil et des gelées. Durée de conservation maximale recommandée : 12 mois à compter depuis la fabrication dans son emballage d'origine parfaitement fermé, à couvert et à des températures comprises entre 5 et 35 °C

NOTE TEXTE LÉGAL

Cette information, et en particulier, les conseils en relation avec l'application et l'utilisation finale du produit, sont réélisées de bonne foi, elles sont basées sur une connaissance actuelle et l'expérience de Pinturas Isaval des produits quand ils ont été stockés, manipulés et appliqués dans de situations normales, respectant la vie utile du produit et les recommandations de Pinturas Isaval. Dans la pratique, les possibles matériaux différents, les supports et les conditions réelles sur le lieu d'application qui sont inconnues du fabricant, provoquent que nous ne pouvons pas garantir l'exactitude de résultat du produit, ni d'aucune autre recommandation écrite, ni de conseil proposé, ni d'aucune garantie de commercialisation ou d'adéquation du produit à des fins particulières, ni aucune obligation d'aspect légal qui pourrait en découler. Pinturas Isaval se réserve le droit de modifier les propriétés de ses produits. Les droits de propriété des tiers doivent être respectés. Toutes les commandes sont acceptées selon les termes de nos Conditions Générales de Vente et de Fourniture actuelles. Les utilisateurs doivent connaître et utiliser la version la plus récente et mise à jour des fiches produits locales, dont une copie sera envoyée à celui qui les demande, ou peut également être obtenue sur la page "www.isaval.es". Les données de cette fiche sont basées sur des tests de laboratoire. Les mesures prises "sur place" peuvent varier en raison de circonstances indépendantes de notre volonté.

